

COMPTE RENDU REUNION

REUNION DU SYNDICAT MIXTE DES BASSINS VERSANTS MIDOUR-DOUZE

LIEU / DATE

Mercredi 01 Mars 2023 - 20h30 – Salle des fêtes de MANCIET

DELEGUE(E)S PRESENTS : 35 /68

CC BAS ARMAGNAC		CC GRAND ARMAGNAC	
ARBLADE LE HAUT	-	AYZIEU	-
BETOUS	Jean Marc SUS	CAMPAGNE D'A.	-
BOURROUILLAN	-	CASTEX D'A.	Mehenna IDIR
CAUPENNE D'A.	-	CAZAUBON	Régis LAPORTE
CRAVENCERES	Jean Pierre ROMA	DEMU	-
ESPAS	Pierre CAZERES	EAUZE	Marie-Claire COLLADELLO
LANNE-SOUBIRAN	-	ESTANG	Philippe CESAR
LAUJUZAN	Philippe DUCOS	LANNEMAIGNAN	Gilles SARRAUTE
LE HOUGA	Bernard MENACQ	LAREE	Patrick ARNAUD
LOUBEDAT	-	LIAS D'A.	-
LUPPE VIOLE	-	MARGUESTAU	-
MAGNAN	Claude ST BLANCARD	MAULEON D'ARMAGNAC	-
MANCIET	Stéphane GARBAY	MAUPAS	Philippe FAGET
MONGUILHEM	Philippe DEMAQUILLE	MONCLAR	-
MONLEZUN D'A.	Serge DUCAMIN	PANJAS	Daniel CAZADIS
MORMES	Antoine GARCIA	REANS	-
NOGARO	Jean-Claude DROUARD	SEAILLES	-
PERCHEDE	-	CC ARMAGNAC ADOUR	
SALLES D'A.	Arnaud LATAPIE	AIGNAN	Michel CHANUT
ST MARTIN D'A.	-	AVERON-BERGELLE	Gérard BARRAIL
ST CHRISTIE D'A.	Fabrice OSPITAL	BOUZON-GELLENAVE	-
ST GRIEDE	Hélène LAFONTANG	CASTELNAVET	Nicolas BERGES
SION	Michel BRAGAGNOLO	CAUMONT	-
SORBETS	Patrick BIZET	FUSTEROUAU	-
TOUJOUSE	-	LELIN LAPUJOLLE	-
URGOSSE	Bernard BARRAIL	LOUSSOUS-DEBAT	Claude DUPOUY
CC CŒUR D'ASTARAC EN GASCOGNE		MARGOUET-MEYMES	-
ARMOUS ET CAU	-	POUYDRAGUIN	Xavier DANDO
LOUSLITGES	-	SABAZAN	Jérôme CAZAUBON
CC PAYS DE VILLENEUVE EN ARMAGNAC LANDAIS		SARRAGACHIES	Alain LEFEBVRE
MONTEGUT	-	TERMES D'A.	-
CC BASTIDES ET VALLONS DU GERS		CC D'ARTAGNAN EN FEZENSAC	
BEAUMARCHES	-	GAZAX ET B.	-
COULOUME-M	-	LUPIAC	-
COURTIES	-	PEYRUSSE GRANDE	-
LASSERADE	Patrick PELLEPORT	PEYRUSSE-VIEILLE	Jean Louis PIZZINAT
		ST PIERRE D'A.	Philippe PEFFAU

Excusés : Jean-Paul DOUBRERE, Jean-Bernard LABROUCHE, Bernard LUIS, Laurent PRENERON, Armel LAFFONT, Clémence LACOURT

Le Président du syndicat, Michel CHANUT, donne l'ordre du jour de la réunion :

- **Débat d'Orientation Budgétaire ;**
- **Programme du Syndicat 2023 ;**
- **Achat vêtements de terrain ;**
- **Questions diverses.**

Il explique également qu'un Débat d'Orientation Budgétaire est obligatoire étant donné que la commune d'Eauze fait partie du Bassin Versant du syndicat et qu'elle compte plus de 3 500 habitants.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Avant d'aborder le DOB, le technicien rivières revient sur l'activité du syndicat en 2022.

Retrait ponctuel d'embâcles

Comme expliqué l'année dernière, il n'y a pas eu de tranche d'entretien en linéaire en 2022 mais seulement des interventions ponctuelles de retrait d'embâcles impactant. C'est-à-dire de gros embâcles situés à proximité d'enjeu (pont, route etc...)

Pour cela l'entreprise TRUILHE est intervenue début novembre. Au total 4 sites ont été traités sur la Douze, le Midour et sur le Bergon pour un coût de 10 200 € TTC.

Plantations 2022

Des plantations ont été réalisées en janvier 2023 chez 4 propriétaires. Au total il y a eu environ 400 arbres plantés sur un linéaire de + ou – 3 kms de berge.

Les plantations ont été réalisées au bord du Midour, de l'Uby et du Bergon (affluents de la Douze).

C'est l'entreprise MORETTO qui est intervenue pour un montant de 5 718 € TTC.

Le technicien en profite également pour lancer un appel aux volontaires pour les futures plantations 2023.

Etude pour le renouvellement du Programme Pluriannuel de Gestion du Syndicat

Lancée à la rentrée 2022, le bureau d'étude SCE en charge du dossier a depuis récupéré toutes les données que le syndicat lui a fourni. Également il y a eu des journées de terrain durant lesquelles le syndicat a montré divers points spécifiques au bureau d'études. En effet, il serait très compliqué pour SCE de longer tous les cours d'eau du territoire (il n'y a qu'une vingtaine de jours de terrain prévus dans l'étude).

A noter que la partie relevé terrain a été réalisée par le syndicat et le Département. Toutes les données ont été transmises à SCE.

Le technicien présente le planning de l'étude :

Planning général

PLANNING - PPG MIDOUR DOUZE 25/10/2022	2022				2023											
	Sept	Oct	Nov	Déc	Janv	Févr	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
Synthèse des données																
Etat des lieux et diagnostic																
Stratégie de gestion/concertation																
Etablissement du plan de gestion																
Rédaction/dépot du dossier Régl.																

En principe d'ici fin mars une réunion est prévue pour la restitution de la phase état des lieux et diagnostic.

Le Président précise aussi que dans le cadre du **SAGE Midouze** (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) des newsletters sont envoyées régulièrement par mail et dans la dernière figure un lien vers la présentation qui a été faite lors de la réunion de démarrage de l'étude.

Il est également possible de retrouver la présentation de la réunion de démarrage sur le site internet du syndicat :

http://www.sia-rivieresarmagnac.fr/siamd/PPT_Reunion_dem.pdf

Présentation du Débat d'Orientation Budgétaire

- Prévisionnel des dépenses 2023

Actions	Montant HT	Montant TTC	Taux de Subventions		
			CD 32	AEAG	Région
Travaux d'entretien Midour*	25 000 €	30 000 €	20 %	50 %	
Enlèvement ponctuel embâcles	3 333 €	4 000 €	20 %	50 %	
Marguestau (fond de concours)		18 000 €			
Participation au PTGE Midour	50 000 €	62 500 €	20 %	50 %	
Plantations (Monguilhem et autre site)	20 000 €	25 000 €	20 %	50 %	
Monguilhem fossé à redents (participation)	12 913.8 €	15 496.5 €			
Route Pouydraguin (participation)	4 027 €	4 832 €			
Salaire + charge		49 000 €	7 %	50 %	
Participation SMBV OGA		9 000 €			
Indemnité Président		6 125 €			
Adhésion à l'IA		500 €			
Subvention APA 32		273 €			

* Louslitges à Sion/Sorbets 25.5 kms (dernier entretien réalisé en novembre 2017)

224 726.5 € TTC de dépenses prévisionnelles

- Prévisionnel recettes 2023

POSTE TECHNICIEN 2022

Coût total : 46 358 €

Agence de l'Eau Adour Garonne : 22 500 € (demande faite sur 45 000 €)

Conseil Départemental du Gers : 3 000 €

Total subventions : 25 500 €

PLANTATIONS 2022

Coût total : 4 765 € HT soit 5 718 € TTC

Agence de l'Eau Adour Garonne : 1 600 € (demande faite sur 4 000 € HT)

Conseil Départemental du Gers : 800 €

Total subventions : 2 400 €

TRAVAUX EMBACLES 2022

Coût total : 8 500 € HT soit 10 200 € TTC

Agence de l'Eau Adour Garonne : 4 250 € (demande faite sur 39 000 € HT)

Conseil Départemental du Gers : 1 700 €

Total subventions : 5 950 €

Le Président indique que c'est à partir de ces chiffres que le budget prévisionnel va être élaboré.

Le comité syndical approuve le prévisionnel des dépenses et des recettes 2023 à l'unanimité.

- Participations des communautés de communes (EPCI-FP) au syndicat

Depuis la création du SMBV Midour-Douze (2018), le calcul des participations des EPCI-FP tiens compte du BV et de la population de l'année 2015.

En 2023, un nouveau recensement de la population a été envoyé aux communes.

COMPARAISON avec mise à jour de la population et sans mise à jour tout en gardant le même montant final.

Voici le détail des participations par EPCI – FP avec la population 2015 :

PARTICIPATIONS EPCI-FP EN TENANT COMPTE DU BV ET POPULATION (rapportée au BV)							
	Superficie BV	50%	Pop 2015 rap BV	50%			
EPCI A FISCALITE PROPRE	Superficie EPCI FP	Superficie EPCI FP inclus dans BV Midour Douze (km2)	Total Population 2015	Pop. rapportée BV	Calcul pour taux (selon clef de répartitio n)	Taux	Montant
PAYS DE VILLENEUVE EN ARMAGNAC LANDAIS	214,01	4,82	6 085	137	7,09	0,71%	570 €
CC BASTIDE ET VALLONS	299,85	42,05	7 354	1031	53,67	5,39%	4 312 €
CC ARTAGNAN EN FEZENSAC	378,84	43,40	7 174	822	43,26	4,34%	3 476 €
CC CŒUR D'ASTARAC EN GASCOGNE	384,15	16,34	7 960	339	17,75	1,78%	1 426 €
CC BAS ARMAGNAC	317,97	293,64	8 432	7 787	404,02	40,57%	32 460 €
CC GRAND ARMAGNAC	523,44	241,15	12 980	5 980	311, 05	31,24%	24 990 €
CC ARMAGNAC ADOUR	298,61	133,79	6 795	3 044	158, 91	15,96%	12 767 €
TOTAL	2 416,9	775,2	56 780	19 140	1036,4	100,00%	80 000 €

Voici le détail des participations par EPCI – FP avec **la population 2023** :

PARTICIPATIONS EPCI-FP EN TENANT COMPTE DU BV ET POPULATION (rapportée au BV)							
	Superficie BV	50%	Pop au 01/01/23 Rap BV	50%			
EPCI A FISCALITE PROPRE	Superficie EPCI FP	Superficie EPCI FP inclus dans BV Midour Douze (km2)	Total Population au 01/01/23	Pop. rapportée BV	Calcul pour taux (selon clef de répartitio n)	Taux	Montant
PAYS DE VILLENEUVE EN ARMAGNAC LANDAIS	214,01	4,82	6 264	141	7,29	0,70%	563 €
CC BASTIDE ET VALLONS	299,85	42,05	7 265	1 019	53,04	5,12%	4 094 €
CC ARTAGNAN EN FEZENSAC	378,84	43,40	7 159	820	43,18	4,17%	3 333 €
CC CŒUR D'ASTARAC EN GASCOGNE	384,15	16,34	8 086	344	18,01	1,74%	1 390 €
CC BAS ARMAGNAC	317,97	293,64	8 923	8 240	426,69	41,17%	32 935 €
CC GRAND ARMAGNAC	523,44	241,15	13 604	6 267	325,43	31,40%	25 119 €
CC ARMAGNAC ADOUR	298,61	133,79	6 968	3 122	162,79	15,71%	12 565 €
TOTAL	2 416,9	775,2	58 269	19 954	1036,4	100,00%	80 000 €

Impact de la mise à jour de la population sur le montant des participations :

Communautés de Communes	Montants participations avec le critère population 2015	Montants participations avec le critère population 2023	Ecart
PAYS DE VILLENEUVE EN ARMAGNAC LANDAIS	570 €	563 €	- 7 €
BASTIDES ET VALLONS DU GERS	4 312 €	4094 €	- 218 €
D'ARTAGNAN EN FEZENSAC	3 476 €	3 333 €	- 143 €
CŒUR D'ASTARAC EN GASCOGNE	1 426 €	1 390 €	- 36 €
BAS ARMAGNAC	32 460 €	32 935 €	+ 475 €
GRAND ARMAGNAC	24 990 €	25 119 €	+ 129 €
ARMAGNAC ADOUR	12 767 €	12 565 €	- 202 €

Pour rappel la clé de répartition financière entrant dans le calcul des participations :

- Superficie du BV : 50 %
- Population 2015 : 50 %

Le Président propose de ne pas mettre à jour le critère population vu le faible impact et la complexité administrative que cela engendrerait pour les EPCI-FP.

Le comité syndical décide de ne pas mettre à jour le critère population et de rester sur le tableau avec la population 2015.

ACHAT VETEMENTS TERRAIN

Le technicien explique que l'achat de vêtement spécifiques (pantalons, tee-shirts, botte, veste ...) est nécessaire car au cours de l'année il est amené à se rendre à de nombreuses reprises sur le terrain.

Le comité syndical approuve l'achat de vêtements de terrain à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

En ce qui concerne la subvention de 273 € accordé annuellement à l'Association des Piégeurs du Gers, Michel CHANUT demande à ce qu'il y est un compte rendu annuel des prises effectuées sur le territoire du Syndicat.

Il est également proposé qu'une intervention de l'Association des Piégeurs soit faite auprès du Comité Syndical afin d'expliquer le fonctionnement des pièges.

Mr MENACQ demande si des réunions à thèmes seront organisées dans le futur ?

Michel CHANUT répond que l'on y reviendra ne serait-ce que dans le cadre du futur Programme Pluriannuel de Gestion. En effet, ce dernier portera en grande partie sur le ruissellement. Divers thématiques pourront être choisis en lien avec le PPG comme par exemple « Comment enherber 90% de la vigne sans altérer les rendements ? », sur les monocultures de maïs « Comment arriver à implanter des couverts et les détruire le plus tard possible ? »

Le technicien explique qu'un syndicat de rivières de Dordogne a mis en place une aide à l'achat de couverts végétaux pour lutter contre l'érosion des sols. Il pourrait être intéressant dans ce cadre de faire intervenir le technicien rivière ou d'aller à la rencontre des élus de ce syndicat.

Projet de territoire Midour

Le président indique ensuite qu'une réunion a eu lieu lundi 27 février entre le Syndicat, l'Institution Adour ainsi que la chambre d'agriculture du Gers. La réunion concernait les projets de ressources déconnectées prévues dans le cadre du Projet de Territoire Midour.

Le contexte fait que sur le territoire du Midour le déficit est d'environ 10 millions de m² et qu'il est demandé aux agriculteurs de faire une économie de + ou - 5 millions de m². Les économies d'eau viendront du stockage d'eau dans les sols et des systèmes d'irrigation plus efficient dont le goutte à goutte. Ensuite entre 4 et 5 millions viendront des augmentations des lacs dont le Maribot (entre 4 et 500 000 m²) et Lapeyrie (300 000 m²), de la réutilisation des eaux de STEP (1.5 Mm³ pour Mont de Marsan, 350 000 m³ pour Nogaro et 200 000 m³ pour Villeneuve de Marsan) et enfin de la création de 3 bassines pour 1.3 Mm³.

Il y aurait donc 3 sites à localiser pour la création de bassines (à remplissage hivernale). Il était prévu au départ de les mettre là où il y a le plus d'irrigants à savoir à Couloumé-Mondebat et vers Nogaro. Sauf qu'avec l'hiver actuel il aurait été compliqué de remplir celle de Couloumé-Mondebat (pompage durant 3 ou 4 jours pas plus) et celle de Nogaro aurait été trop près du projet de réutilisation des eaux usées de Nogaro. Il nous a donc été demandé de mettre des sondes de débit afin de constater la pertinence de l'emplacement des bassines.

De plus il y a la problématique de l'ASA de Laujuzan qui a 2 autorisations de remplissage de son lac, une en hiver et une en été (ce qui provoque des tensions en été quand les autres irriguants ne peuvent plus irriguer). L'idée est donc de rehausser le lac de façon à augmenter sa capacité et ainsi qu'il n'y est plus de pompage estival. Cela éviterait ainsi la création d'une bassine et permettrait de relâcher de l'eau l'été dans le Midour (du volume de la rehausse) pour les autres irriguants. Il y a également sur le territoire 3 autres ASA avec lacs, Loussous-Débat, Pouydraguin et Caupenne d'Armagnac. Peut-être serait-il judicieux au lieu de faire de l'emprise sur des terres agricoles et de construire des bassines on ne sait où, d'utiliser l'existant en les rehaussant.

Il est prévu d'aller rencontrer les présidents d'ASA afin de leur expliquer la démarche, voir avec eux s'ils seraient d'accord et si cela leur faciliterait les choses également en termes d'entretien (la gestion des ouvrages est assez onéreuse).

Pour finir le président précise que parmi les solutions envisagées (économies d'eau) il y a aussi le stockage d'eau dans les sols (arrêt du labour, mis en place de couverts ...). Il y a environ 15 ans un sol était capable d'absorber 30 mm dans l'heure aujourd'hui c'est 5 mm, le reste ruisselle est finit dans les rivières !

Il y a 30 ans le taux de matière organique en France était autour de 2.5 % maintenant nous sommes à moins d'1.5 %.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heure cinquante-huit.